

Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du  
programme de rétablissement du méné d'argent  
de l'Ouest (*Hybognathus argyritis*) au Canada  
pour la période 2008-2013

Méné d'argent de l'Ouest



2016

**Citation recommandée :**

MPO. 2016. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement du méné d'argent de l'Ouest (*Hybognathus argyritis*) au Canada pour la période 2008-2013. Série de rapports sur les programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa, iv + 17 p.

Pour obtenir des exemplaires du rapport d'étape ou de plus amples renseignements sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de résidence, les plans d'action et d'autres documents liés au rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#).

Illustration de la couverture : Dessin de méné d'argent de l'Ouest par J.R. Tomelleri ©, reproduit avec l'autorisation de l'auteur.

Also available in English under the title:

Report on the Progress of Recovery Strategy Implementation for the Western Silvery Minnow (*Hybognathus argyritis*) in Canada for the Period 2008 - 2013

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Pêches et Océans Canada, 2016. Tous droits réservés.  
ISBN 978-0-660-04813-0

N° de catalogue. En3-4/41-1-2016F-PDF

Le contenu (à l'exception de l'illustration de couverture) peut être utilisé sans autorisation, sous réserve de la mention de la source.

## **Préface**

L'article 46 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) prévoit que le ministre compétent doit faire rapport sur la mise en œuvre du programme de rétablissement d'une espèce en péril et sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs connexes, dans les cinq ans à compter de son inscription au Registre public des espèces en péril.

Pour rendre compte des progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement, il faut présenter les efforts collectifs déployés par le ministre compétent, les organismes provinciaux et toutes les autres parties concernées qui mènent des activités contribuant au rétablissement de l'espèce.

## **Remerciements**

Pêches et Océans Canada aimerait remercier les membres de l'équipe de rétablissement des espèces de poissons en péril de la rivière Milk pour son appui dans le cadre de l'élaboration du présent rapport d'étape.

## Sommaire

Le méné d'argent de l'Ouest (*Hybognathus argyritis*) a été inscrit officiellement à l'annexe 1 de la LEP comme espèce menacée lorsque la *Loi* a été promulguée en juin 2003. Le programme de rétablissement du méné d'argent de l'Ouest (*Hybognathus argyritis*) au Canada (ci-après appelé le « programme de rétablissement ») a été affiché dans le site Web du Registre public des espèces en péril en 2008. Le document suivant permet à Pêches et Océans Canada (MPO) de remplir son engagement à rendre compte tous les cinq ans des progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement et couvre la période allant de 2008 à 2013.

On a recensé un certain nombre de menaces qui pèsent sur le méné d'argent de l'Ouest dans toute son aire de répartition. Parmi ces menaces, les plus importantes peuvent être celles qui modifient considérablement le régime d'écoulement normal du cours d'eau, causant ainsi la perte ou la détérioration de l'habitat. Mentionnons, entre autres, le prélèvement d'eau de surface (p. ex., pour l'irrigation et l'usage domestique), la construction de barrages, et l'entretien du canal. Les autres menaces comprennent l'extraction de l'eau souterraine, l'utilisation de la plaine inondable par le bétail, les sources de pollution ponctuelles et diffuses, l'anoxie, l'introduction d'espèces, l'échantillonnage scientifique et les processus naturels (p. ex., sécheresse et changement climatique).

Le but du rétablissement du méné d'argent de l'Ouest est « de protéger et de maintenir une population autonome de ménés d'argent de l'Ouest dans son aire de répartition actuelle dans la rivière Milk ». Les principaux objectifs du programme de rétablissement sont les suivants : 1) quantifier et maintenir les niveaux actuels de la population de méné d'argent de l'Ouest dans le bassin de la rivière Milk (selon la fourchette des variations naturelles de la population); 2) désigner et protéger l'habitat essentiel du méné d'argent de l'Ouest; 3) définir les menaces potentielles associées aux activités anthropiques et aux processus écologiques, puis élaborer des plans pour éviter, éliminer ou atténuer ces menaces.

Voici une liste de certaines des activités qui ont été réalisées depuis la publication du programme de rétablissement et qui permettent d'importants progrès dans la mise en œuvre :

- En 2011, le MPO a tenu une réunion de consultation scientifique pour évaluer le potentiel de rétablissement du méné d'argent de l'Ouest dans le cadre d'une évaluation du potentiel de rétablissement.
- Des travaux de recherche ont été entrepris dans le but de définir le choix de l'habitat et les déplacements potentiels du méné d'argent de l'Ouest selon la saison, ainsi que les habitats propices dans la rivière Milk.
- Les cibles de rétablissement de l'abondance de la population ont été modélisées pour l'évaluation du potentiel de rétablissement du méné d'argent de l'Ouest.

- Des panneaux d'interprétation ont été préparés et seront installés le long de la rivière Milk.
- Le MPO a présenté plusieurs ateliers sur le méné d'argent de l'Ouest et sa désignation d'espèce en péril et a participé à d'autres ateliers connexes. Du matériel promotionnel et des documents informatifs ont été conçus et distribués afin de mieux faire connaître cette espèce.

## Table des matières

Préface .....	i
Remerciements .....	i
Sommaire .....	ii
Table des matières .....	iv
1. Contexte .....	1
1.1. Résumé de l'évaluation du COSEPAC .....	1
1.2. Menaces .....	2
1.2.1. Menaces pesant sur l'espèce en péril .....	2
1.2.2. Activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel .....	3
2. Rétablissement .....	3
2.1. Buts et objectifs de rétablissement .....	3
2.2. Mesures de rendement .....	4
3. Progrès accomplis par rapport au rétablissement .....	5
3.1. Activités du calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel .....	5
3.2. Activités de recherche et de surveillance .....	7
3.3. Activités de gestion .....	9
3.4. Activités d'éducation et de vulgarisation .....	13
3.5. Résumé des progrès réalisés en matière de rétablissement .....	16
4. Références .....	18

## 1. Contexte

### 1.1. Résumé de l'évaluation du COSEPAC

#### Résumé de l'évaluation du COSEPAC de 2001

**Résumé de l'évaluation** – novembre 2001

**Nom courant** : Méné d'argent de l'Ouest

**Nom scientifique** : *Hybognathus argyritis*

**Désignation selon le COSEPAC** : Espèce menacée

**Justification de la désignation** : L'espèce est présente au Canada dans deux cours d'eau en Alberta, dont l'un traverse une prairie d'herbes courtes et est soumis à une érosion continue menant à un envasement accru.

**Répartition** : Alberta

**Historique du statut** : Espèce désignée « préoccupante » en avril 1997. Réexamen de la désignation : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001. Dernière évaluation fondée sur un rapport de situation accompagné d'un *addenda*.

#### Résumé de l'évaluation du COSEPAC de 2008

**Sommaire de l'évaluation** – avril 2008

**Nom courant** : Méné d'argent de l'Ouest

**Nom scientifique** : *Hybognathus argyritis*

**Désignation selon le COSEPAC** : En voie de disparition

**Justification de la désignation** : Cette petite espèce de méné n'est présente que dans la rivière Milk dans le sud de l'Alberta, une région caractérisée par des conditions de sécheresse dont la fréquence et la gravité ne cessent de s'accroître. Les régimes d'écoulement du canal de dérivation de la rivière St. Mary et les projets de stockage de l'eau sont incertains pour l'avenir, mais les conséquences de ces activités pourraient avoir d'importantes répercussions sur la survie de l'espèce. Une immigration en provenance des populations des États-Unis est impossible.

**Répartition** : Alberta

**Historique du statut** : Espèce désignée « préoccupante » en avril 1997. Réexamen de la désignation : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001. Réexamen de la désignation : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 2008. Dernière évaluation fondée sur une mise à jour d'un rapport de situation.

## RÉSUMÉ DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA

**Nom courant :** Méné d'argent de l'Ouest

**Nom scientifique :** *Hybognathus argyritis*

**Désignation :** Espèce menacée

**Date de la désignation :** 2003

**Justification de la désignation :** Cette espèce est modérément abondante, mais sa répartition est extrêmement limitée. Au Canada, elle n'est présente que dans la rivière Milk, dans le sud de l'Alberta.

### 1.2. Menaces

#### 1.2.1. Menaces pesant sur l'espèce en péril

Un certain nombre de menaces pesant sur le méné d'argent de l'Ouest ont été relevées dans toute son aire de répartition, y compris celles que l'on croit responsables de sa disparition de certains réseaux. Voici une liste des menaces pour l'espèce et le niveau de l'importance de chaque menace.

- Perte ou dégradation de l'habitat
  - Modification du débit – Importance de la menace : élevée
  - Entretien du canal – Importance de la menace : élevée
  - Construction et exploitation de barrages – Importance de la menace : élevée
  - Prélèvement d'eau souterraine – Importance de la menace : faible (incertaine, car elle est difficile à évaluer)
  - Extraction d'eau de surface – Importance de la menace : élevée
  - Utilisation de la plaine inondable par le bétail – Importance de la menace : modérée
- Pollution
  - Source ponctuelle – Importance de la menace : modérée
  - Source diffuse – Importance de la menace : faible
  - Anoxie – Importance de la menace : inconnue
- Introduction d'espèces – Importance de la menace : de faible à élevée
- Échantillonnage scientifique – Importance de la menace : faible
- Processus naturels
  - Sécheresse – Importance de la menace : élevée
  - Changement climatique – Importance de la menace : inconnue



### **1.2.2. Activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel**

L'habitat essentiel n'a pas été défini dans le programme de rétablissement de 2008 en raison du manque de connaissances sur la biologie, le cycle biologique et les exigences en matière d'habitat du méné d'argent de l'Ouest. Des recherches et des examens scientifiques ultérieurs ont fourni une description des fonctions, des caractéristiques et des attributs essentiels pour chaque étape du cycle biologique du méné d'argent de l'Ouest. Ces renseignements ont servi à orienter la désignation de l'habitat essentiel dans le programme de rétablissement révisé (ébauche). Voici les activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel, résumées d'après l'ébauche du programme de rétablissement.

**Modifications du débit (canal de dérivation)** – L'augmentation du débit, surtout pendant les périodes de crue au printemps et en été, peut accroître la dérive larvaire en aval vers des habitats non propices (p. ex., réservoirs en aval), ou augmenter l'érosion des berges et avoir une incidence sur les activités de frai ainsi que le développement et l'alimentation des larves.

**Entretien du canal** – Une fermeture temporaire ou prématurée du canal pour la tenue de travaux d'entretien, surtout durant les périodes de faible débit, peut réduire énormément le débit du cours d'eau ou entraîner la formation de bassins isolés et la fragmentation des habitats.

**Construction (aménagement d'un ouvrage de retenue ou d'un réservoir) et exploitation de barrages (modifications du débit)** – Les ouvrages de retenue peuvent modifier le type d'habitat, le régime d'écoulement, la charge sédimentaire, le microbiote et la température de l'eau, et accroître le risque d'introduction d'espèces capables de vivre dans l'habitat modifié.

**Prélèvements d'eau de surface (non liés à l'irrigation)** – La délivrance de permis temporaires de dérivation des eaux durant les périodes de faible débit pourrait réduire l'habitat du méné d'argent de l'Ouest.

**Rejet de substances toxiques** – Les rejets d'eaux d'égout et de ruissellement, les déversements accidentels et les fuites de gaz au point de confluence d'un cours d'eau et de ses affluents, les traverses de route (ponts ou pipelines), la contamination de l'eau découlant d'activités sismiques ou de forage peuvent avoir une incidence sur l'habitat.

## **2. Rétablissement**

### **2.1. Buts et objectifs de rétablissement**

Veillez cliquer [ici](#) pour accéder aux sections 5.2 (But du rétablissement) et 5.3 (Objectifs de rétablissement) du programme de rétablissement.

Le but du rétablissement du méné d'argent de l'Ouest est le suivant :

**« Protéger et maintenir une population autonome de ménés d'argent de l'Ouest dans son aire de répartition actuelle dans la rivière Milk au Canada. »**

On propose un certain nombre d'objectifs pour atteindre le but du rétablissement et pour s'attaquer à toutes les menaces pesant sur la survie de l'espèce. Les objectifs du rétablissement sont les suivants :

**Objectif 1 :** Mesurer l'effectif actuel de la population de méné d'argent de l'Ouest dans la rivière Milk et le maintenir (selon la fourchette des variations naturelles de la population).

**Objectif 2 :** Désigner et protéger l'habitat essentiel du méné d'argent de l'Ouest.

**Objectif 3 :** Définir les menaces potentielles pesant sur le méné d'argent de l'Ouest causées par des activités humaines et des processus écologiques ainsi qu'élaborer des plans en vue d'éviter, d'éliminer ou d'atténuer ces menaces.

## **2.2. Mesures de rendement**

Les résultats des approches recommandées en matière de rétablissement figurant dans le programme de rétablissement seront utilisés afin de rendre compte des progrès réalisés vers l'atteinte des buts et des objectifs du rétablissement.

Les approches et stratégies de rétablissement comprennent :

1. la recherche;
2. la surveillance;
3. les mesures de gestion et de réglementation;
4. l'éducation et la vulgarisation.

Veillez cliquer [ici](#) pour accéder à la section 5.4 (Mesures et objectifs du rétablissement) du programme de rétablissement.

### 3. Progrès accomplis par rapport au rétablissement

Veillez cliquer [ici](#) pour accéder au tableau des études requises pour désigner l'habitat essentiel et au tableau des objectifs de rétablissement du programme de rétablissement.

#### 3.1. Activités du calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel

Tableau 1. Activités qui ont été achevés ou sont en cours depuis la fin de la stratégie de rétablissement et qui sont associés à la Liste des études visant à désigner l'habitat essentiel.

Activité	État <sup>1</sup>	Calendrier	Détails	Objectifs de rétablissement visés	Approche de rétablissement visée <sup>2</sup>	Organisations impliquées <sup>3</sup>
Description des caractéristiques du cycle biologique	En cours	2011-2015	Des travaux de recherche ont été entrepris dans le but d'étudier le choix de l'habitat et les déplacements du méné d'argent de l'Ouest dans la rivière Milk selon la saison. Ces travaux s'intéressent principalement à la disponibilité de l'habitat et aux possibilités de déplacement de l'espèce. Les données obtenues lors de la réalisation de ce projet serviront à établir des modèles de qualité de l'habitat selon les différents stades biologiques de l'espèce.	Objectif 2	R1	<b>Université de l'Alberta</b>  Alberta Environment and Parks (AEP)  Pêches et Océans Canada (MPO)

Description de l'utilisation de l'habitat pour chaque stade de développement	En cours	2011-2015	Comme ci-dessus.	Objectif 2	R2	Comme ci-dessus.
Désignation, emplacement et inventaire des habitats	En cours	2011-2015	Comme ci-dessus.	Objectif 3	S2	Comme ci-dessus.
Études sur les déplacements	En cours	2011-2015	Comme ci-dessus.	Objectifs 2, 3	S.O.	Comme ci-dessus.
Analyse et modélisation de la viabilité de la population	Terminé	2011	<p>Le MPO a tenu une réunion de consultation scientifique afin d'évaluer le potentiel de rétablissement de l'espèce. Dans le cadre de cette évaluation, une cible de rétablissement de la population a été estimée selon un objectif de durabilité démographique.</p> <p>Les résultats de la modélisation révèlent que la cible de rétablissement de l'abondance de la population nécessaire à la persistance d'une population stable de ménés d'argent de l'Ouest à long terme se situe entre 12 000 et 236 000 adultes et nécessite entre 25 et 497 hectares d'habitat convenable.</p>	Objectif 1	R3	<p><b>MPO</b></p> <p>AEP</p> <p>Montana State University</p>

Rationalisation de l'habitat essentiel potentiel	Terminé	2011-2013	Les fonctions, composantes et caractéristiques principales de chaque stade du cycle biologique ont été relevées. Ces renseignements ont servi à orienter la désignation de l'habitat essentiel dans le programme de rétablissement révisé (ébauche).	Objectif 2	R2	<b>MPO</b>  Équipe de rétablissement des espèces de poissons en péril de la rivière Milk
--	---------	-----------	--	------------	----	--

<sup>1</sup>Les états d'avancement sont les suivants : terminé, en cours, non commencé, plus nécessaire/abandonné

<sup>2</sup>Renvoie à toutes les approches et stratégies de rétablissement pertinentes énoncées à la section 5.4 du programme de rétablissement.

<sup>3</sup>Le nom de l'organisation principale est en caractères gras.

### 3.2. Activités de recherche et de surveillance

Tableau 2. Travaux de recherche et activités de surveillance qui ont été menés à terme ou qui sont toujours en cours depuis la fin du programme de rétablissement du méné d'argent de l'Ouest. Veuillez noter que le tableau 1 du présent document fait état de l'avancement des activités/stratégies R1, R2, R3 et S1.

Activité/stratégie	État <sup>1</sup>	Calendrier	Détails	Objectifs de rétablissement visés	Approche de rétablissement visée <sup>2</sup>	Organisations impliquées <sup>3</sup>
Définir les facteurs limitatifs	En cours	2011-2015	Des travaux de recherche ont été entrepris dans le but d'étudier le choix de l'habitat et les déplacements du méné d'argent de l'Ouest dans la rivière Milk selon la saison. Les données sur la disponibilité de l'habitat en fonction des différentes conditions de débit et des possibilités de déplacement de l'espèce serviront à établir des modèles de qualité de l'habitat selon les différents stades biologiques de l'espèce.	Objectif 3	R4	<b>Université de l'Alberta</b>  AEP  MPO
Surveiller l'habitat	En cours	2007 – en	La surveillance des paramètres	Objectif 3	S2	<b>MPO</b>

		cours	environnementaux, notamment les conditions de débit, la turbidité, la température de l'eau et la teneur en oxygène dissous, a été effectuée à intervalles réguliers, mais aussi à des moments opportuns. La surveillance de ces paramètres environnementaux devrait se poursuivre afin d'assurer un suivi de la qualité de l'eau.			<b>AEP</b>  Université de l'Alberta
--	--	-------	---	--	--	---

<sup>1</sup>Les états d'avancement sont les suivants : terminé, en cours, non commencé, plus nécessaire/abandonné

<sup>2</sup>Renvoie à toutes les approches et stratégies de rétablissement pertinentes énoncées à la section 5.4 du programme de rétablissement.

<sup>3</sup>Le nom de l'organisation principale est en caractères gras.

### 3.3. Activités de gestion

Tableau 3. Activités de gestion qui ont été terminées ou qui sont toujours en cours depuis la fin du programme de rétablissement.

Activité	État <sup>1</sup>	Calendrier	Détails	Objectifs de rétablissement visés	Approche de rétablissement visée <sup>2</sup>	Organisations impliquées <sup>3</sup>
Gérer et conserver l'eau	En cours	En cours	En Alberta, la « Water Act » stipule qu'il faut obtenir un permis avant de détourner des eaux souterraines ou des eaux de surface. L'AEP délivre des permis provisoires de dérivation des eaux. Le MPO fournira des conseils sur la délivrance de permis provisoires de dérivation des eaux dans le cas d'activités qui pourraient avoir des répercussions sur des espèces en péril. Les sources recommandées sont les mares artificielles de rétention des eaux de ruissellement, les fondrières, et les lacs et les ruisseaux sans poisson. Il est peu recommandé d'utiliser l'eau des lacs et des ruisseaux où vivent des poissons. Il s'agit d'une activité en cours dont le déroulement devrait se poursuivre.	Objectif 2	GR1	AEP MPO

Atténuer l'impact de l'aménagement du territoire	En cours	En cours	Le processus d'évaluation des projets d'aménagement en vue d'en atténuer les répercussions se fait au cas par cas et de manière continue. Le MPO a conclu des ententes avec des organismes fédéraux et des gouvernements provinciaux qui effectuent un examen initial des projets sous leur juridiction pour déterminer si ces derniers doivent faire l'objet d'une demande de permis en vertu de la LEP ou d'un examen du MPO conformément aux dispositions de la LEP relatives à la protection des pêches. L'objectif, dans le cas de chaque projet, est l'élimination ou l'atténuation de toute répercussion négative sur le méné d'argent de l'Ouest ou sur son habitat. Il s'agit d'une activité en cours dont le déroulement devrait se poursuivre.	Objectif 2	GR2	<b>MPO</b>  AEP
--	----------	----------	---	------------	-----	-----------------------



Rationaliser le programme d'ensemencement	En cours	En cours	L'objectif de cette activité est de réduire le potentiel d'introductions d'espèces et les impacts liés à l'ensemencement du méné d'argent de l'Ouest. En Alberta, les programmes d'ensemencement sont gérés par la province. Les lacs, les réservoirs et les étangs albertains ont été ensemencés d'ombles de fontaine, de truites arc-en-ciel, de truites brunes et de truites fardées; cependant, ces milieux lacustres ne constituent pas un habitat convenable au méné d'argent de l'Ouest, donc cette espèce ne s'y retrouve habituellement pas. De plus, l'AEP doit consulter le MPO avant d'ensemencer des eaux qui abritent une espèce en péril.	Objectif 2	GR3	<b>AEP</b>  MPO
Prendre part à des collaborations à l'échelle internationale	En cours	En cours	Le Canada et les États-Unis partagent le bassin de la rivière Milk et, à ce titre, ils sont soumis aux dispositions du Traité des eaux limitrophes de 1909 conclu entre ces deux pays. La Commission mixte internationale (CMI), un organisme binational formé de membres canadiens (y compris des représentants du MPO) et de représentants du gouvernement américain, est chargée d'assurer le respect du Traité. Le Traité présente les principes et les mécanismes servant à la résolution de conflits relatifs aux eaux limitrophes. L'AEP collabore avec des organismes américains pour éviter des interruptions de débit imprévues de la rivière Milk pendant la crue. Il s'agit d'une activité en cours dont le déroulement devrait se poursuivre.	Objectif 2	GR4	<b>MPO</b>  Organismes américains  AEP

Conserver les données	En cours	En cours	Tous les échantillons et les renseignements (actuels ou futurs) sont préservés et archivés de la manière appropriée. Le MPO et l'AEP échangent les renseignements recueillis auprès de l'AEP, des universités et des détenteurs de permis en vertu de la LEP avant de les archiver. Il s'agit d'une activité en cours dont le déroulement devrait se poursuivre.	Objectif 2	GR5	MPO AEP Universités
-----------------------	----------	----------	--	------------	-----	---------------------------

<sup>1</sup>Les états d'avancement sont les suivants : terminé, en cours, non commencé, plus nécessaire/abandonné

<sup>2</sup>Renvoie à toutes les approches et stratégies de rétablissement pertinentes énoncées à la section 5.4 du programme de rétablissement.

<sup>3</sup>Le nom de l'organisation principale est en caractères gras.

### 3.4. Activités d'éducation et de vulgarisation

Tableau 4. Activités d'éducation du public et de vulgarisation qui ont été menées à terme ou qui sont toujours en cours depuis la fin du programme de rétablissement du méné d'argent de l'Ouest.

Activité/stratégie	État <sup>1</sup>	Calendrier	Détails	Objectifs de rétablissement visés	Approche de rétablissement visée <sup>2</sup>	Organisations impliquées <sup>3</sup>
Améliorer la sensibilisation à l'espèce	En cours	En cours	<p>Plusieurs groupes et organismes, notamment l'AEP, ont participé à des événements et à la conception de documents informatifs visant à mieux faire connaître le méné d'argent de l'Ouest. Du matériel promotionnel et des documents informatifs ont été conçus et distribués afin de mieux faire connaître cette espèce. En 2012-2013, le MPO a participé et a présenté des renseignements sur le méné d'argent de l'Ouest lors des conférences et des ateliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Congrès national pour la conservation des poissons et de la faune, Ottawa, Ontario, mai 2012</li> <li>• Prairie Conservation and Endangered Species Conference, Red Deer, Alberta, février 2013</li> <li>• Réunion annuelle de la Great Plains Fishery Workers Association, Winnipeg, Manitoba, février 2013</li> <li>• Cumulative Environmental Management Association, Fort McMurray, Alberta, février 2013</li> </ul> <p>Il s'agit d'une activité en cours dont le</p>	Objectif 2	E1	<p><b>MPO</b></p> <p><b>AEP</b></p>

			déroulement devrait se poursuivre.			
Favoriser la participation des intervenants	En cours	En cours	Des panneaux d'interprétation ont été conçus en collaboration avec l'équipe de rétablissement des espèces de poissons en péril de la rivière Milk et des municipalités environnantes et ceux-ci seront installés aux abords de la rivière Milk. Les panneaux présentent des renseignements sur le méné d'argent de l'Ouest et la LEP.	Objectif 2	E2	<p><b>MPO</b></p> <p>Équipe de rétablissement des espèces de poissons en péril de la rivière Milk</p> <p>Ville de Milk River</p> <p>Comté de Cardston</p> <p>Comté de Warner n° 5</p>
Faciliter le partage de l'information	En cours	En cours	Voir le tableau 3, Gestion des activités, Conservation des données	Objectif 2	E3	<p>MPO</p> <p>AEP</p> <p>Universités</p>

Prévenir les introductions d'espèces	Terminé	Cette activité a pris fin avant 2008, mais les règlements sont actuellement en vigueur.	<p>Les règlements provinciaux en vigueur visent à prévenir l'introduction d'espèces et ainsi à réduire le risque que des prédateurs et des espèces concurrentes introduits causent des dommages aux populations de méné d'argent de l'Ouest. En vertu du Règlement de pêche sportive de l'Alberta, il est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'introduire des poissons vivants ou des œufs fécondés de poisson dans un cours d'eau autre que celui où ils ont été pêchés;</li> <li>• D'avoir en sa possession des poissons vivants en vue de les utiliser comme appâts ou d'utiliser des poissons vivants comme appâts.</li> </ul>	Objectif 2	E4	<b>AEP</b>
--------------------------------------	---------	---	---	------------	----	------------

<sup>1</sup>Les états d'avancement sont les suivants : terminé, en cours, non commencé, plus nécessaire/abandonné

<sup>2</sup>Renvoie à toutes les approches et stratégies de rétablissement pertinentes énoncées à la section 5.4 du programme de rétablissement.

<sup>3</sup>Le nom de l'organisation principale est en caractères gras.

### **3.5. Résumé des progrès réalisés en matière de rétablissement**

Le but et les objectifs du programme de rétablissement sont toujours respectés (le but et les objectifs n'ont pas besoin d'être modifiés, et un changement dans l'approche de rétablissement n'est pas justifié). On ne connaît pas de cas de déclin de la population ou de l'habitat dans la rivière Milk, et rien ne laisse croire que la population a diminué depuis la publication du programme de rétablissement, ce qui laisse supposer que la population de méné d'argent de l'Ouest dans la rivière Milk se maintient. Certains progrès ont été réalisés quant aux activités de recherche et de surveillance, aux activités de gestion et aux activités d'éducation et de vulgarisation, mais les progrès à l'égard des activités de recherche et de surveillance, en particulier les niveaux actuels de la population et la surveillance régulière du méné d'argent de l'Ouest, devraient être examinés plus en profondeur afin de bien comprendre si la population est autosuffisante. Il est important de maintenir les partenariats existants, d'en créer de nouveaux et de mener des études scientifiques pour aborder les incertitudes.

Les mesures de rétablissement du méné d'argent de l'Ouest seront incluses dans le plan d'action des bassins de la rivière Milk et de la rivière St. Mary au Canada, qui est en cours d'élaboration. L'approche plurispécifique de la planification des mesures sera utilisée pour déterminer les mesures de rétablissement du méné d'argent de l'Ouest et du chabot des montagnes Rocheuses (populations du versant est), et pourrait être utilisée à l'avenir afin d'englober d'autres espèces en péril.

Le programme de rétablissement est en cours de révision afin d'y inclure la désignation et la protection de l'habitat essentiel du méné d'argent de l'Ouest (objectif du rétablissement 2 : désigner et protéger l'habitat essentiel). Les renseignements de l'évaluation du potentiel de rétablissement du MPO servent à orienter la désignation de l'habitat essentiel dans le programme de rétablissement révisé (ébauche). Il a été difficile de définir l'habitat essentiel du méné d'argent de l'Ouest en raison des renseignements limités sur certaines des principales caractéristiques du cycle biologique du méné et des données d'échantillonnage limitées. D'autres recherches devraient être réalisées pour préciser davantage ce qui a été désigné comme étant un habitat essentiel afin d'atteindre complètement les objectifs de rétablissement. Les études qui déterminent et définissent l'utilisation de l'habitat par les différents stades biologiques du méné d'argent de l'Ouest, les études qui permettent de déterminer la disponibilité et l'emplacement de l'habitat, ainsi que les études sur les déplacements aideront à préciser l'habitat essentiel de l'espèce.

Le méné d'argent de l'Ouest a été évalué par le COSEPAC comme étant une espèce menacée en 2001, puis il a été inscrit comme espèce menacée en vertu de la LEP en 2003. En 2008, le COSEPAC a réévalué cette espèce comme étant en voie de disparition; ce conseil reste à l'étude.

Actuellement, le MPO révisé le programme de rétablissement et prépare un plan d'action dans le cadre de l'engagement continu du gouvernement du Canada envers la conservation des espèces en péril grâce à la mise en œuvre de la LEP.

#### 4. Références

- MPO. 2013. Évaluation du potentiel de rétablissement du méné d'argent de l'Ouest (*Hybognathus argyritis*) au Canada. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2013/063.
- Équipe de rétablissement des espèces de poissons en péril de la rivière Milk. 2007. Programme de rétablissement du méné d'argent de l'Ouest (*Hybognathus argyritis*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. ix + 51 p.
- Équipe de rétablissement des espèces de poissons en péril de la rivière Milk. 2008. Alberta Western Silvery Minnow Recovery Plan, 2008-2013. Alberta Species at Risk Recovery Plan No. 16. Alberta Sustainable Resource Development, Fish and Wildlife Division, Edmonton (Alberta). 54 p.
- Young, J.A.M., Koops, M.A. 2013. Recovery potential modelling of Western Silvery Minnow (*Hybognathus argyritis*) in Canada. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Doc. 2013/084. iv + 18 p.